

Séance du mercredi 06 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Patrick, Le Maire.

Présents : Patrick MARTIN, Marie Annick VAYSSE, Sylvain BOURIENNE, Amélie ROBERT, Sylvie MINOIS, Dany HOUVILLE

Absents représentés : Sylvette HURON par Sylvie MINOIS, Christophe BITOUN par Patrick MARTIN, Monique MOTTOT par Marie Annick VAYSSE

Absents non excusés : François CHENEAU

Secrétaire(s) de la séance : Marie Annick VAYSSE

Nombre de membres : 10 - Présents : 6 - Votants : 9

Date de convocation : 31/01/2019 - Date d'affichage : 31/01/2019

SOMMAIRE :

- Autorisation des dépenses d'investissement 2019
- Point financier 2018 et 2019
- Point sur le sondage réalisé sur les habitants concernant le projet de maison des séniors
- Point sur l'implantation future d'Eoliennes dans les alentours de la commune
- Validation du PADD
- Demande de participation financière OGEC Ecole ST JOSEPH Illiers-combray

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2019 (2019_001_DE)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer des paiements sur l'investissement au titre de l'exercice 2019, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice écoulé, pour le budget principal et les budgets annexes.

POINT FINANCIER 2018-2019

Le Maire expose au conseil municipal les résultats financiers de l'année 2018. A ce jour la commune dégage un excédent de fonctionnement de 115011.79 €. Celui-ci précise que les opérations d'investissement prévues en 2019 devraient nécessiter l'utilisation d'environ 52 000 € de cet excédent de fonctionnement.

POINT SUR LE SONDAGE DE LA MAISON DES SENIORS

Dans le cadre de la réalisation du projet de maison des séniors, un sondage a été mené par la commune afin de recueillir l'avis des habitants. A ce jour, seule une trentaine de foyers sur 71 (91 – 20 résidences secondaires) a répondu (29 pour et 1 contre). Le Conseil Municipal souhaite poursuivre ce sondage jusqu'au 15 Avril.

PRESENTATION DES NUISANCES OCCASIONNEES PAR LES EOLIENNES

En préambule sur le débat concernant le projet de PADD du PLUI, Le Maire autorise le président de l'association ADER, Mr Eric HOUDAS, à venir s'exprimer sur les nuisances

qu'occasionnerait la mise en place des Eoliennes prévues sur les communes de Montigny le Chartif, Meréglise et Vieuvicq. Celui-ci a aussi rappelé la volonté du porteur de projet JPEE d'augmenter la hauteur de celles-ci pour la porter à 150 m voir 200 m.

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLUI (2019 002 DE)

Le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours d'élaboration.

Ce document de planification pour les années à venir sera composé notamment des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Documents graphiques (dont le plan de zonage)
- Règlement écrit

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui correspond au projet politique doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal. Ce débat, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, porte sur les orientations générales.

Le PADD a fait l'objet d'une présentation lors d'un comité de pilotage le 28 mai 2018 et a été présenté aux personnes publiques associées au mois de juillet 2018.

Le débat au sein de chaque conseil municipal permettra d'enrichir le document. De plus, il permettra de justifier les pièces opposables aux tiers (plan de zonage et règlement écrit) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme futures.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- 1- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protections des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection ou de mise en bon état des continuités écologiques
- 2- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

Les orientations générales du PADD définies par le comité de pilotage portent sur trois axes, déclinées de la façon suivante :

AXE 1 : Assurer le développement économique et démographique de la Communauté de Communes

- 1- Localiser les futurs logements, permettant le maintien du nombre d'habitants et l'accueil d'une nouvelle population dans les centralités du territoire (communes centres et bourgs prioritairement)
- 2- Assurer le développement économique du territoire (zone de grande capacité d'Illiers-Combray/Blandainville ; zones d'activités existantes à valoriser ; création de nouvelles zones artisanales ; développement de la fibre optique)
- 3- Maintenir les équipements de proximité (commerces et services publics)

AXE 2 : S'appuyer sur l'Eure et le Loir pour mettre en valeur les paysages naturels et bâtis

- 1- Mettre en œuvre une trame verte et bleue à partir des corridors écologiques que sont l'Eure et le Loir (vallées de qualité à mettre en valeur, préservation des boisements et forêts)
- 2- Préserver le caractère rural de la Communauté de Communes (espaces agricoles à maintenir ; architecture rurale à préserver)
- 3- Mettre en valeur le bâti (vues lointaines, centres villes historiques, patrimoines remarquables, fermes et longères)

AXE 3 : Assurer l'accessibilité du territoire

- 1- Renforcer la place de la Communauté de Communes dans le département (accessibilité à maintenir, intermodalités autour des gares, covoiturage et développement des modes de déplacement doux)
- 2- Intégrer la problématique transport dans les projets locaux (liaisons douces, transports...)

Après cet exposé, le maire déclare le débat ouvert :

DEBAT

Le Maire précise les modifications suivantes :

- Possibilité d'implanter une salle de spectacle à Courville-sur-Eure ;
- Prévoir le déménagement du silo de la SCAEL d'Illiers-Combray près de l'échangeur autoroutier et de la Zone de Grande Capacité (silo actuellement implanté dans le centre-ville d'Illiers-Combray). L'actuel local fait état de la présence d'amiante. Une étude est en réalisation afin de permettre la mise en place de panneaux solaires.
- Permettre l'implantation d'une maison pour séniors à Mottereau ;
- Suppression de la hauteur maximum au rotor pour les éoliennes.
- Augmentation du nombre d'éoliennes passant de 6 à 12.

Le Conseil Municipal, après le débat, propose :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- De réinsérer la ligne sur la hauteur maximale des Eoliennes à savoir : « La hauteur maximale des nouvelles éoliennes est fixée à 100 mètres au niveau du rotor ».

PARTICIPATION FINANCIERE A L'OGEC ECOLE ST JOSEPH A ILLIERS COMBRAY (2019 003 DE)

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier envoyé par l'OGEC l'Ecole St JOSEPH à Illiers combray. Celui-ci demande une participation financière, pour l'année 2019, au titre qu'un enfant Motterois est scolarisé dans cet établissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte la participation financière à l'OGEC l'Ecole ST JOSPEH à Illiers combray pour l'année 2019.

Arrête le montant à : 100 €

POINT FINANCIER SUR LE COUT SCOLAIRE

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune doit dorénavant supporter les frais de scolarité et les frais de fonctionnement de la cantine des enfants de Mottereau.

Ainsi, une participation est versée à la Comcom du Dunois pour les enfants scolarisés à Brou et une autre à la Mairie d'Illiers pour les enfants scolarisés à Illiers-Combray.

Le montant de cette année sera de 16 979.26 €

Le coût du transport scolaire versé à la Comcom entre Beauce et Perche, sera de 1125.00 €

URBANISME POUR LE TERRAIN DE LA FUTURE MAISON DE SENIORS

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il se rendra à Chuisnes le 27 Février 2019 afin de défendre le projet de maison pour séniors devant la chambre d'agriculture et les services de l'état. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en place du PLUI et de la définition du terrain nécessaire au projet en tant que « terrain constructible ».

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE VOIRIES 2019 (2019_004_DE)

Afin de poursuivre les travaux engagés pour l'amélioration des voiries, Mr Le Maire propose de procéder à la remise en état de certaines voiries.

Pour la réalisation de ces travaux, le devis de l'entreprise VILLEDIEU a été étudié :

- Lieudit Le Tartre
- Lieudit La Théodière

Pour un montant total de 9 675.00 € H.T.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Ne Retient pas l'entreprise VILLEDIEU pour un montant de 9675.00 € H.T. et préfère reporter ces travaux en 2020.

Questions diverses

L'un des conseillers signale que l'abri bus situé au Tartre est abîmé. Celui-ci n'ayant plus d'utilité, il est prévu de l'enlever.

La séance est levée à 21h15